



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-28) CONVENTION "VILLE AMIE DES ENFANTS" ENTRE LA
VILLE ET L'UNICEF FRANCE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8454H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2015 autorisant la signature de la convention de partenariat entre la ville et UNICEF France relative à l'initiative « Ville amie des enfants » pour la période 2015-2020 ;

Vu la candidature présentée par la Ville et la convention de partenariat proposée par UNICEF France pour la période du mandat municipal 2020/2026 ;

Considérant le souhait de la Ville de développer des actions pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles ;

Considérant la volonté de la ville de poursuivre son partenariat avec l'UNICEF en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité sous le titre de « Ville, amie des enfants » ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du ,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,),

ARTICLE I : Adhère à UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à deux cents euros à compter de l'année de signature de la présente convention et ce pour toute la durée de la convention.

ARTICLE II : Approuve la convention d'objectifs liant UNICEF France et la Ville de Vincennes pour une durée de 6 ans (2020-2026).

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé